

Déclaration liminaire des élus **F.O.-DGFIP76
au CTL du 26 avril 2016.**

Madame la Présidente,

Une fois de plus, nous sommes amenés à nous interroger sur la qualité du dialogue social et la façon dont vous voulez le mener.

En effet, lors de la première convocation de ce CTL, nous étions convoqués, non seulement, au lendemain d'une période de congés mais surtout à une heure particulièrement tardive : 15 heures !!!

Est-ce une volonté délibérée de votre part de limiter le débat face à des sujets structurels sensibles ?

Vous nous convoquez ce jour pour vote, sur les sujets suivants :

- la restructuration du réseau de Seine-maritime avec la suppression des Centres des Finances Publiques des « sites visibles » qui bientôt seront donc « invisibles » : Offranville, Valmont et Fauville en Caux.

- le projet d'aménagement « ponctuel » (?) de la cartographie des Résidences d'Affectation Nationale (RAN) avec la suppression de celles d'Elbeuf et de Eu.

Et pour information sur :

-Le gel ou les suppressions des postes de : l'IDIV du Service de Publicité Foncière du Havre (1^{er} bureau), des emplois d'IFIP de l'antenne ICE de Eu, et du CDIF de Dieppe.

Concernant la suppression des CFP, **F.O.-DGFIP76** tient à souligner l'excellente qualité des études d'impact présentées ... et aurait apprécié qu'elles le soient tout autant pour des projets en cours de finalisation !

F.O.-DGFIP76 ne partage absolument pas la vision idéale du service public que vous présentez dans ces dites fiches. Justifier vos choix de fermetures par le maintien sur

ces communes d'autres services publics (écoles maternelles, primaires...), ou par un volet « performances » ne saurait nous convaincre.

Comme vous l'écrivez : « la restructuration des postes comptables n'aurait pas pour effet d'être vécue par les populations comme une réduction de l'offre de services indispensables ».

Quelle belle considération vous portez là tant à notre réseau qu'au travail accompli par nos collègues impactés !!!

L'utilisateur aura quoi qu'il en soit plus de distances à faire afin de contacter nos services. Pour mémoire, dans son rapport du 4 février 2016 la Cour des Comptes pointe le problème de « l'illectronisme ». Le « tout internet » ne saurait être une solution adaptée quand vous constatez vous-même que les usagers continuent de se rendre massivement à nos guichets sans baisse de fréquentation : cela démontre à l'évidence le besoin du maintien du réseau rural, a fortiori pour les usagers les plus fragiles.

L'éclatement de ces structures représentera pour vous, une belle aubaine afin d'organiser les suppressions d'emplois de 2017, sous couvert des transferts de charges sur des structures préexistantes.

Comme **F.O.-DGFIP76** l'a toujours dénoncé, la transposition des RAN à l'ensemble du réseau au moment de la fusion était inadaptée. Le maillage territorial entre les sphères de la gestion fiscale (mono sites) et de la gestion publique (multi sites) poserait nécessairement des soucis quant aux affectations des agents, d'autant plus que les mutations se font désormais en fonction de l'ancienneté administrative en CAP nationale !!!

Cela était par essence de nature à fragiliser certaines zones géographiques essentiellement rurales.

Pour autant les fusions (ou suppressions selon le point de vue!!) de RAN (Elbeuf avec Rouen et Eu avec Dieppe) que vous proposez ne peuvent en aucun cas nous satisfaire, car elles sont juste un palliatif face à une destruction massive et aveugle de nos emplois. Ce processus sera de nature à dégrader encore plus la qualité de vie des agents.

Aujourd'hui vous fixez comme délai de route une heure entre Blangy-sur-Bresle et Dieppe, durée de trajet qui pourrait encore s'accroître si l'agent de Blangy était virtuellement nommé à Saint Valéry en Caux ?

L'objectif cible ne serait-il pas de se contenter de 3 RAN (Rouen-Le Havre-Dieppe) sur la Seine-maritime ?

De surcroît, cela vous facilitera la tâche afin de poursuivre la politique de réorganisation du réseau avec une mobilité géographique pour les agents nécessairement accrue au sein d'une RAN étendue.

F.O.-DGFIP76 considère que les gels et suppressions d'emplois de cadres A décidés ne sont que la résultante des réformes initiées, et ne font qu'accélérer la dégradation voir la disparition du service public sur le territoire.

En tout état de cause, **F.O.-DGFIP76** constate que la situation des effectifs liée aux règles de gestion mises en place par la DG depuis la fusion détruisent lentement mais sûrement notre administration.

Les affectations toujours plus nombreuses en ALD dans les départements ne laissent guère d'espoir de régularisation rapide de ces situations. Pour **F.O.-DGFIP76**, Agent à la Disposition ne doit pas devenir Affectation de Longue Durée.

Pour **F.O.-DGFIP76**, l'augmentation croissante de postes en ALD et en détachements est l'aveu implicite que les règles de gestion ne sont pas adaptées aux besoins réels des services et aux situations personnelles des agents !

D'autant plus que le nombre croissant d'ALD se fait au détriment des équipes de renfort, d'un point de vue de vue statutaire.

Aussi les élus **F.O.-DGFIP76** vous demande expressément de retirer vos projets néfastes pour les usagers, les agents et le réseau.

Les missions de notre administration sont assurées par des agents dont la compétence et l'exemplarité ne sont plus à démontrer.

Elles méritent donc au contraire un renforcement de ses moyens humains et financiers et une véritable reconnaissance indemnitaire des qualifications des agents à la hauteur de leur investissement et de leur compétence.

Rouen, le 26 avril 2016